leurs les secrétaires de tous les syndicats.

ALLOCUTION DE M. GUESDE

Sur la proposition de M. Henri Lefebvre, la présidence de la réunion est dévolue à M. Jules Guesde, qui prend aussitôt la parole. Après ses prédictions ordinaires sur la société de demain, il fait une virulente sortie contre le ministère Clémenceau, qui, par les pratiques bourgeoises de deux de ses membres, les traîtres du socialisme, Briand et Viviani, rappelle, dit-il, les plus mauvais jours de l'Empire.

« Vous pouvez, ajoute-t-il, nous frapper dans la personne de Grangier et de Nègre, vous n'arrêterez pas l'organisation de stoucionnaires. Il exhorte ses auditeurs à réaliser eux-mêmes leur émancipation qu'ils ne peuvent pas espérer recevoir de la main des bourgeois et les félicite d'être venus manifester leur indignation contre les abus des gouvernants à l'égard des fonctionnaires. »

Il présente ensuite toutes les personnalités collectivistes qui sont venues à la réunion et donne la parole à M. Grangier, l'agent des postes révoqué.

DISCOURS DE MM. GRANGIER ET NÈGRE

L'orateur s'en prend d'abord à Clémenceau qui, dans un discours au Parlement, a déclaré qu'il ne savait pas où était la classe ouvrière, puis il a ajouté que le but des fonctionnaires qui réclamaient le bénéfice des lois syndicales était de faire disparaître la muraille qu'on exhaussait de plus en plus entre les salariés fonctionnaires et les salariés des usines. Il déclare que ces fonctionnaires sont prêts à surmonter tous les obstacles qu'on a dressés devant eux. Il termine en engageant les organisations ouvrières à faire l'instruction syndicale des employés des administrations et à les enrôler dans leurs rangs.

La parole est ensuite donnée à M. Nègre, l'instituteur destitué par le Préfet de la Seine, qui affirme d'abord ses sentiments d'étroite solidarité avec les ouvriers de l'industrie et explique que le mouvement syndical qui s'opère parmi les instituteurs a pour but l'obtention de tous les bénéfices de la loi du 1884 sur les syndicats.

« De même, déclare-t-il, que les coalitions pour faits de grève ont précédé la loi de 1864 qui a rendu légales ces coalitions, de même que les syndicats ont existé avant la loi de 1884 qui les a autorisés, ainsi malgré la défense qui nous en a été faite, nous avons constitué des syndicats d'instituteurs pour poser la question en son entier et pour entrer dans les bourses du travail, en contact avec les ouvriers et prendre part au mouvement qui soulève la classe ouvrière contre l'exploitation. »

Il expose ensuite les motifs qui portent les institutions à se syndiquer.

« Nous sommes en butte, dit-il, à un asservissement complet de la part des hommes politiques, des radicaux surtout, qui exercent sur nous une intolérable tyrannie et se mettent à plat-ventre devant le pouvoir. Il s'étend longuement sur la situation créée par cet asservissement.

» Un autre motif est l'affranchissement des dogmes de l'Ecole normale qui, d'après M. Nègre, faussent la mentalité des enfants que les instituteurs voudraient être libres de façonner suivant les principes des associations ouvrières. »

Il explique ensuite les circonstances de sa révocation et au cours de cette narration qualifie d'odieux les jugements rendus à Paris et à Nantes contre des membres de la Confédération générale du travail. Il représente la mesure qui l'a frappé comme le triomphe de l'arbitraire administratif. Après avoir protesté de la ferme résolution des fonctionnaires de persévérer, malgré les menaces et les mesures de rigueur, dans l'organisation syndicale et dans l'affiliation à la Confédération générale du travail, il examine le statut que le gouvernement veut imposer aux fonctionnaires. S'il est voté, déclare-t-il, nous ne l'appliquerons pas... En dépit de la loi et en dehors de la loi, nous resterons indépendants.

Il réclame en finissant, l'aide des organisations ouvrières pour permettre aux fonctionnaires de sortir du régime d'anarchie qui les opprime et de collaborer eux-mêmes à la direction des services dont ils sont chargés.

M. Blanc, député du Vaucluse

C'est un ancien instituteur à 90 francs par mois que B. Blanc, député du Vaucluse. Il s'en vante et déclare qu'il doit son siège aux instituteurs, aux cantonniers et facteurs qui ont fait campagne pour lui à l'encontre des percepteurs et des juges de paix qu'il stigmatise d'un joli geste.

Le conférencier, qui parle avec un accent du Midi très prononcé, bat en brèche M. Clémenceau.

Sa mentalité politique, dit-il, est bien au-dessous de la mentalité de ceux qu'il a combattus tels que Waldeck-Rousseau. Nous n'avons plus, dit-il, qu'un fantôme, une caricature du Clémenceau radical et démocrate et la Chambre est faite à son image.

Le parti radical a peur des réformes promises par le parti radical. Quand bien même, d'ailleurs, il se déciderait à voter le rachat de l'Ouest, l'impôt sur le revenu, les retraites ouvrières ce ne serait que des attrape-nigauds!

Voici le tour de MM. Briand et Viviani. Pour créer une équivoque, ajoute M. Blanc, Clémenceau a appelé dans son ministère deux transfuges du parti socialiste. Briand a commis un acte de trahison envers une fraction du parti républicain, rien ne l'empêchera de trahir l'ensemble du parti. Nous n'avons que du mépris pour lui (*sic*).

L'orateur poursuit son réquisitoire. Élevé grâce au parti socialiste, Briand, après avoir conseillé le syndicat aux fonctionnaires, les a frappés et révoqués. (Cris : A Cayenne! Au cabanon!) Il avait promis à ses camarades socialistes de descendre la rue avec eux et de prendre le fusil. Aujourd'hui, il fait prendre les fusils, ce n'est pas pour aider les ouvriers, c'est pour les mitrailler. (Longue salve d'applaudissements.)

Quant à Viviani que nous aimions, il s'est rendu coupable des mêmes crimes contre le parti socialiste, mais avec moins de cynisme. Tous deux, par leur conduite, donnent raison à Guesde qui a toujours combattu la collaboration d'un socialiste à un ministère bourgeois.

L'orateur termine en faisant acclamer la République sociale qui, dit-il, si elle n'est pas une réalité pour nous, le sera pour les générations suivantes.

M. Rollard, de la Confédération du Travail

s'attache à présenter, sous des dehors séduisants, la Confédération générale du travail, dans laquelle il représente l'élément socialiste.

On la caricaturera, dit-il, en faisant passer nos militants pour des gens de sac et de corde. On prétend que l'action directe consiste à tout casser, à mettre la loi partout, mais ce n'est qu'une mesure anodine contre le patronat! Le sabotage peut avoir cette formule : A mauvais patron, mauvais travail, à mauvaise paie, travail modéré. Le sabotage! mais il est pratiqué par les grands fariniers et les fraudeurs du Midi. (Cris nombreux : Marque, Reboux!)

Antimilitaristes, nous le sommes, mais il ne faut pas confondre antimilitarisme avec antipatriotisme. On nous reproche, surtout le *Manuel du soldat* qui n'est que la réédition de discours d'intellectuels, notamment du Père Coubé (*sic*). On leur élève des statues et on nous f... dedans!

M. Rolland s'en prend, lui aussi, au président du Conseil. Clémenceau veut nous combattre avec de l'esprit, avec des bons mots de salon. Il a reproché aux tours et aux flèches de nos cathédrales d'être perdues dans les nuages. Sa cathédrale, à lui, elle n'est pas dans les nuages nous la connaissons, c'est la préfecture de police. C'est là que sont les Jaurès engraissés par la bourgeoisie pour nous écraser dans nos meetings (*sic*).

que l'élargissement de l'égoïsme individuel. Puis contre les privilèges capitalistes.

M. Carlier, député des Bouches-du-Rhône

Cet orateur se livre à de longues digressions sur le syndicalisme, développant cette idée, qu'il n'est pas le but du socialisme, parce qu'il n'est que l'élargissement de l'égo/sme individuel. Puis il donne des conseils à ses auditeurs.

« Faites-vous, leur dit-il, une mentalité nouvelle, donnez l'exemple de l'ordre, de la bonté, de l'amabilité, afin de ne pas effrayer par vos violences les petits bourgeois, dont le concours vous sera utile dans la conquête du pouvoir. Chassez de votre cœur l'amour de propriété qui sommeille en nous tous, et préparez-vous à la grande égalité collectiviste qui nous faissera la seule propriété des moyens de consommation. »

M. Carlier renchérit sur son ami Guesde; il promet aux ouvriers roubaisiens la journée d'une heure et aux mineurs la journée d'une demi-heure et même d'un quart d'heure! Il se lance, pour essayer de prouver que c'est réalisable, dans de longues considérations, si longues, que le président le prie d'abréger.

M. Chesquière, député de Lille, arrivé tardivement dans la salle, renonce à son tour de parole, vu l'heure tardive et promet qu'on le reverra à Roubaix au cours de la période électorale qui s'ouvre aujourd'hui, dit-il.

M. Vandervelde, député belge

C'est avec beaucoup d'humour que parle M. Vandervelde, député belge, aussi obtient-il un vif succès. Je ne prendrai pas, dit-il, la fantaisie de critiquer la politique de M. Clémenceau, car je pourrais mettre mon ancien ami Briand dans la douloureuse nécessité d'approuver mon expulsion du territoire français.

Après avoir exposé cette pensée que monarchie, empire et république sont les noms des Etats qui ont un même nom de famille, capitalisme, M. Vandervelde fait un parallèle entre les peuples français et belge au point de vue des libertés qui leur sont octroyées. Il en prend prétexte pour attaquer le roi Léopold dans sa vie privée.

La nécessité de la politique dans le syndicat, tel est le thème que développe l'orateur belge. Les syndicats neutres, dit-il, ou bien tombent dans l'anarchisme stérile, ou bien ils deviennent forts et riches, tels que les Trade-Unions, et ils s'embourgeoisent, condamnés à l'impuissance.

M. Vandervelde reproche aux socialistes français de n'avoir pas la volonté de faire des sacrifices, de ne pas s'avoir cotiser dans les syndicats. Il termine par une amusante sortie contre les radicaux. Vous avez successivement dépouillé les bourgeois de leur veste bonapartiste, de leur gilet monarchiste, de leur culotte opportuniste, il faut maintenant leur enlever leur chemise radicale. (Applaudissements très nourris.)

Intervention de l'anarchiste Broutchoux

M. Henri Lefebvre s'apprête à donner lecture de l'ordre du jour, lorsque le compagnon Broutchoux, le fameux anarchiste lensois, demande la parole. Le bureau semble indécis, plutôt disposé à ne pas la lui donner, mais les compagnons, au nombre d'une cinquantaine, tous massés auprès de lui dans le haut des pourtours, poussent des cris de : Vive la liberté de parole!

C'est ce qui décide M. Jules Guesde à consulter l'assemblée sur la question de savoir si Broutchoux aura la parole. On lui répond par de nombreux oui. Le compagnon escalade alors la tribune. Il commence par protester contre les révocations des fonctionnaires, ce qui lui procure des applaudissements sur les bancs socialistes. Mais, aussitôt après, il cherche à prouver avec développements à l'appui que le syndicalisme peut à lui seul mener à la révolution sociale. Il expose en même temps l'impuissance de l'organisation politique et prend vivement à partie les députés qui se sont voté eux-mêmes une augmentation de traitement.

VIOLENTS INCIDENTS

La réunion se termine dans le tohu-bohu. — Une bataille entre collectivistes et anarchistes, Broutchoux et ses amis expulsés à coups de poing

Cette allusion aux traitements des députés met le feu aux poudres, surtout lorsque Broutchoux dit aux ouvriers, qu'ils n'ont qu'à se payer sur leurs députés. A la porte! Vendu! lui crie-t-on.

Il veut continuer à parler quand même, mais on l'empêche par des cris de : La ferme! Hou, hou! et de vigoureux coups de sifflet. Dès lors le boucan, un boucan infernal est déchaîné.

M. Ghesquière s'avance à la tribune et reproche aux anarchistes de faire le jeu des bourgeois réactionnaires. Vive l'anarchie! lui répond-on, Chien couchant!

A un moment, Broutchoux s'élance sur le député de Lille, qui le repousse. Les injures, les épithètes malsonnantes se croisent de toutes parts : A bas les vendus! Voleur! Va-t'en voir à Courrières! Le tumulte est indescriptible et M. Jules Guesde agite en vain la sonnette à tout rompre bras.

M. Ghesquière essaie de lire l'ordre du jour. Il le lit, mais personne, même à ses côtés, n'en saisit un traître mot.

A ce moment un remous se produit dans la salle, à l'endroit où sont massés les anarchistes. On s'en prend aux mains, les coups pleuvent drus et plusieurs compagnons sont descendus sans façon du haut des pourtours. C'est une bataille rangée. Les anarchistes, en petit nombre sont passés à tabac, entraînés dans les couloirs et de là dans la rue.

Sur l'estrade elle-même le compagnon Broutchoux est pris à partie, il se défend, vingt poings s'abattent sur lui. A coups de poings il est entraîné dans le fond de la scène, puis dans le fumoir et enfin dans la rue des Longues-Haies. Quand la police arrive pour séparer les combattants la mêlée a pris fin.

C'est au milieu de la plus vive agitation que s'est faite la sortie. Il était minuit et quart.

Autour de la réunion syndicaliste

La liberté de manifestation. — Deux constatations à retenir. — Des conseils sans succès. Les leçons d'un incident

M. Clémenceau, en révoquant l'instituteur Nègre, a vidé une chaise et rempli une salle. L'hippodrome roubaisien contenait, en effet, lundi soir, une foule très dense où se mêlaient aux partisans convaincus de l'action syndicaliste un certain nombre de curieux attirés par les discussions retentissantes qui se sont élevées entre M. Nègre et le gouvernement et que ce dernier a brusquement terminé de la façon que l'on sait.

De sept à huit heures, aux abords de la gare, des groupes très nombreux avaient stationné déjà, attendant les orateurs... presque aussi lents à venir que la révolution sociale sans cesse annoncée par J. Guesde, constatait plaisamment un curieux. C'était le public ouvrier socialiste de Roubaix, volontiers amoureux des manifestations et des cortèges, bon enfant dans son attente dont il supporte, en riant, les longueurs...

Par un acte d'intelligent libéralisme, la municipalité avait autorisé le cortège projeté par les organisateurs. Il s'est déroulé sans incident. Les Tourquennois qui passaient à ce moment rue de la Gare ont pu faire d'amères comparaisons entre la façon dont est compris la liberté de manifestation à Roubaix et à Tourcoing. Quelques interventions inutiles de la gendarmerie, hier, auraient évidemment suffi à emplir aujourd'hui le tribunal correctionnel. La municipalité de Roubaix a le bon goût de ne pas aimer de tels lendemains de manifestation. Puisque la rue est à tout le monde et que la liberté de manifestation est une des formes de la liberté de conscience et d'opinion, elle a, d'ailleurs, tout à fait raison.

L'espect de la foule qui emplissait l'hippodrome était des plus curieux. Dans un coin, à gauche de l'estrade, Broutchoux s'était placé avec un groupe assez compact de partisans. Les fonctionnaires étaient assez nombreux. Les applaudissements nourris, qui devaient accueillir certaines déclarations collectivistes, furent loin d'avoir le caractère d'unanimité qui se constate dans les réunions électorales du parti. L'auditoire n'était certes pas exclusivement socialiste. D'ailleurs un des principaux orateurs, l'instituteur Nègre n'avait, quand il fut révoqué, jamais adhéré au collectivisme, limitant toute son action à la propagande syndicale.

Le citoyen Guesde, qui paraissait un peu mieux portant que d'habitude, ouvrit la séance par ses anathèmes coutumiers prononcés de la voix si âpre qui fait un peu partie de son genre d'éloquence. Puis ce fut le tour des deux révoqués, Grangier et Nègre dont la présence fut salrée de très vifs applaudissements. Il est évident que leur révocation fait une bonne réclame à leurs idées. Tous deux sont du Midi comme la plupart des orateurs de cette soirée. Nous avions, à la tribune, l'accent qui convenait à la température de la salle...

Du discours de M. Nègre, il faut souligner deux points fort intéressants.

Trop de députés, ont fait des instituteurs, leurs agents électoraux. C'est une constatation que nous avions souvent faite, et il ne nous déplaît pas qu'elle soit confirmée par quelqu'un « de la maison ». M. Nègre a eu raison de flétrir la pression — par la menace ou le favoritisme — employée par certains politiciens pour s'attacher ces agents. Ce passage a été très applaudi. Si c'est un présage de plus de loyauté dans les mœurs politiques, on ne peut que s'en réjouir.

M. Nègre a aussi critiqué vivement la formation donnée souvent aux instituteurs. « On leur bourre la tête de formules, a-t-il. Ils n'ont pas été formés aux leçons de la vie. » Il était difficile de le dire, autrefois, sans passer pour réactionnaire. Puisque c'est M. Nègre qui l'affirme et que beaucoup d'instituteurs sont avec lui, on peut espérer que la superstition de la science, ou plutôt de la « demi-science », fruit de cette formation, va déserter nos écoles normales, et qui donc le regrettera?

Par un curieux contraste et qui prête aux trop faciles jeux de mots, à M. Nègre, instituteur, c'est M. Blanc, ancien instituteur, qui a succédé. Il commence à donner à la réunion, la note politique et collectiviste qui allait continuer de vibrer dans les discours suivants. Du syndicalisme pur, nous allions passer maintenant à l'action socialiste. Pour cet orateur et les suivants, le syndicalisme a son prolongement nécessaire dans l'action politique. On ne voit pourtant pas très bien comment un syndicat sera fort si ses membres socialistes commencent par traiter d'ouvriers inconséquents ou inconscients, ceux qui n'admettent pas le collectivisme, craignant précisément qu'il ne soit facilement le triomphe de l'arbitraire et du favoritisme flétris par M. Nègre.

Avant que le citoyen Vandervelde clôturat, en images pittoresques en en phrases élégantes, hier, la série des discours, le député des Bouches-du-Rhône, Carlier, avait donné aux auditeurs d'utiles conseils de tolérance et de bonté. Il avait montré combien il est difficile de se « refaire une mentalité ». Ces conseils étaient nécessaires, puisqu'ils furent, quelques instants après, bien peu suivis.

Le citoyen Broutchoux devait, en effet, demander la parole. Son intervention suscita des clameurs avant même qu'il eût dit un mot. Quand il eut parlé quelque temps, le tumulte, soudain, devint tel que Jules Guesde fut impuissant à le dominer malgré son autorité sur ses amis. Sa sonnette implorait vainement un silence qui ne se fit pas... Il y eut pas mal de coups échangés et des expulsions opérées sans douceur aucune.

Nous ne sommes pas de ceux qui se réjouissent des défauts d'autrui. Mais nous avons le droit de remarquer qu'il est plus facile de prêcher la tolérance que de la pratiquer, de se déclarer « tous frères » que de traiter en frères ceux qui vous gênent. Aux auditeurs d'hier qui voudront méditer un peu cette fin de séance, il apparaîtra bien que la première révolution à accomplir est encore celle qu'il faut faire en nous. Un acte de tolérance et de bonté vaut mieux que tous les hymnes à la tolérance et à la bonté. Il est vrai que c'est plus difficile. N'est-ce pas une raison de plus pour commencer par là?

LES GREVES

A ROUBAIX

Au tissage de MM. Henry Ternynck et fils

La réunion générale des ouvriers en grève du tissage de MM. Henry Ternynck et fils, boulevard de Fourmies, qui a eu lieu, lundi matin, à neuf heures et demie, à la Paix, n'a amené aucun résultat. Les grévistes ont voté la continuation de la grève.

Une grève de terrassiers

Dans la matinée de lundi, vers neuf heures, 40 ouvriers terrassiers de M. Carrette-Duburcq, occupés à des travaux de canalisation dans les chantiers de l'hôpital la « Fraternité », se sont mis en grève. Ils demandent le renvoi de quatre ouvriers non-syndiqués.

SCÈNE SANGLANTE DANS UN BAL

A FLERS-BREUCQ

Une jeune fille frappée d'un coup de couteau par son ancien ami

Dimanche soir, vers 7 heures, une jeune fille de 18 ans, a été frappée d'un coup de couteau par son ancien ami qui lui en voulait de l'avoir abandonné. La scène s'est passée à l'estaminet « Au Dépôt », entre le pont de Croix et le dépôt des tramways.

La jeune fille, Constance Rotier, blanchisseuse, rue de Thionville, 42, avait été pendant quelques mois, l'amie de Léon Vandemeulebrouck, 19 ans, peigneur, cour du Pavillon Chinois, rue de Lille, à Croix; mais il y a quatre ou cinq jours, elle déclara à son ami vouloir cesser toute relation avec lui, donnant comme prétexte qu'il ne lui plaisait plus. Léon Vandemeulebrouck parut affecté de cette décision.

Dimanche soir, Clémence Rotier se rendit à l'estaminet « Au Dépôt », où il y avait bal et y rencontra par hasard son ancien ami. Elle se trouvait en compagnie d'un autre jeune homme. Vandemeulebrouck ayant surpris dans la conversation de la blanchisseuse un parole désagréable à son adresse, la suivit au moment où elle se rendait seule à la cour. Dans le corridor de la maison, il la bouscula, et elle tomba au pied d'un escalier. Sortant à ce moment un couteau de sa poche, il lui porta un violent coup de son arme entre l'omoplate gauche et la colonne vertébrale. La scène n'avant pas eu d'autres témoins, l'agresseur put rentrer tranquillement dans le débit et prendre la fuite.

Quand les gens de la maison furent informés par la victime elle-même de ce qui s'était passé, ils firent appeler M. le docteur Demoulin, qui vint lui donner des soins. Constance Rotier portait une plaie mesurant 2 centimètres et demi de profondeur sur trois de longueur. La blessure, quoique sérieuse, ne présente pas, croit-on, de gravité. La blessée a pu regagner en tramway son domicile. Lundi matin, elle s'est rendue à l'Hôtel-Dieu de Roubaix.

Ajoutons qu'une enquête a été ouverte le lendemain dans la matinée par la gendarmerie de Roubaix, mais jusqu'ici l'agresseur n'a pu être retrouvé.

COTONS AMÉRICAINS

New-York, 17 juin.

COURS DE CLOTURE

TERME	New-York CE JOUR	New-York PRÉCÉD.	New-Orléans CE JOUR	New-Orléans PRÉCÉD.
JUIN.....1907	11.50	11.55	12.45	12.50
JUILLET.....	11.55	11.61	12.70	12.75
AOUT.....	11.31	11.39	12.32	12.37
SEPTEMBRE.....	11.21	11.24	12.12	12.10
OCTOBRE.....	11.37	11.41	11.67	11.69
NOVEMBRE.....	11.35	11.39	11.58	11.60
DÉCEMBRE.....	11.37	11.41	11.59	11.61
JANVIER.... 1908	11.48	11.51	—.—	—.—
FÉVRIER.....	11.50	11.52	—.—	—.—
MARS.....	11.55	11.57	—.—	—.—
AVRIL.....	—.—	—.—	—.—	—.—
MAI.....	—.—	—.—	—.—	—.—
PORTS DES ÉTATS-UNIS	2.000 Balles		1.000	—
PORTS DE L'INTÉRIEUR	2.000		1.000	—

LA FALSIFICATION DES FARINES

Nous avons reçu de MM. Courouble Frères, la lettre suivante :

Roubaix, le 16 juin 1907

Monsieur le Directeur du Journal de Roubaix,

Votre journal paraissant ce matin contient un entrefilet annonçant que M. Delalé, juge d'instruction poursuit des minotiers de la région parce que l'analyse de leurs farines a démontré la présence de farines de riz dans une certaine proportion. Vous indiquez qu'ils ont demandé une contre-expertise.

Cette note nous oblige à sortir de la réserve que nous nous étions imposée jusqu'ici et nous vous prions d'insérer la protestation suivante.

Nous sommes victimes d'une erreur commise par le chimiste, M. Boon qui, recevant du Parquet pour les analyser des prélèvements de farines au moment où l'opinion s'est émue de fraudes sur les denrées alimentaires, a cru trouver dans nos farines de la farine de riz qui pourtant ne s'y trouve pas.

Notre réputation universellement reconnue, basée sur 30 ans de probité commerciale est le premier démenti donné aux conclusions du chimiste. La contre-expertise qui se fait en ce moment sera le second.

Nous ne voulons pourtant pas attendre un instant pour rassurer le public et notre nombreuse clientèle qui nous est fidèlement attachée et lui affirmer que nos farines ont été, sont et seront toujours de froment pur, exemptes de matières étrangères et que nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir pour affirmer notre entière probité et dissiper l'impression *fâcheuse qu'a* pu causer l'analyse erronée d'un chimiste trop impressionnable.

Nous vous remercions de l'hospitalité que vous avez bien voulu nous donner dans votre journal et vous présentons, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments distingués.

COUROUBLE Frères

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

SÉANCE DU MATIN

LA FRAUDE DES VINS

La surtaxe sur le sucre. — Discours de M. Ribot. Rejet du droit de 65 francs

Paris, 17 juin.

La séance est ouverte à 9 h. 25, sous la présidence de M. Rabier.

26 députés sont en séance. La Chambre est partagée en deux camps. Les défenseurs du Midi à gauche, ceux du Nord à droite.

LE PROJET SUR LES FRAUDES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi tendant à prévenir le mouillage des vins et les abus du sucrage et à prévenir les fraudes.

Le président lit l'article 5 ancien article 6. Le premier paragraphe de l'article 7 de la loi du 28 janvier 1903 est complété comme suit : Le sucre ainsi employé sera frappé d'une taxe complémentaire de 65 fr. par 100 kilog. de sucre raffiné; cette taxe est due au moment de l'emploi.

M. Delpierre. — J'ai déposé un amendement tendant à l'abaissement du droit de consommation sur le sucre raffiné, de 25 à 15 fr. Nous étions disposés à donner satisfaction au Midi, mais à la condition de ne pas ruiner le Nord. Vous voulez simplement déplacer le mal, sauver le Midi en jetant le Nord dans la misère. (Protestations sur les bancs du Midi.) La prospérité du Nord est plus apparente que réelle; c'est une légende qui doit disparaître.

M. Lasies. — Le rétablissement de la liberté lui rapporte de l'argent.

M. Delpierre. — Lorsque l'industrie du sucre a été compromise, le Nord a essayé de se sauver lui-même et il l'a fait.

M. Cazeneuve *rapporteur*. — Vous demandez la réduction du droit sur le sucrage de 25 fr., à 15 fr. c'est un trou de 30 millions au budget.

M. Caillaux. — Il s'agit de 58 millions!

M. Delpierre. — On pourrait empêcher le sucrage des vendanges sans porter le droit complémentaire sur les sucres à 65 francs. Les représentants du Midi sont disposés à empêcher l'abus du sucrage; ils demandent seulement à titre de compensation une détaxe sur le sucre destiné à la consommation.

M. Caillaux. — Je ne demande pas à la Chambre de rejeter l'amendement mais d'en prononcer la disjonction. On ne peut pas se prononcer pour un amendement qui entraînerait un déficit de 40 à 50 millions. (Rumeurs prolongées.) Les mesures contenues dans le projet de loi ne porteront aucun préjudice à l'industrie sucrière; il s'agit uniquement des mesures de surveillance pour prévenir la fraude que les représentants du Nord veulent réprimer comme tout le monde. Les populations du Nord ont pris de sages mesures au lendemain de la Conférence de Bruxelles et elles ont pu le faire parce qu'elles sont dans une situation prospère, grâce à l'alcool. Ma politique a été toujours la politique des dégrèvements des produits de première nécessité. Mais en ce moment, ce serait une détestable politique.

INTERVENTION DE M. RIBOT

M. Ribot a demandé lui-même la disjonction de l'amendement.

M. Ribot. — C'est une politique nécessaire dans un pays démocratique que de réduire la taxe sur le sucre en attendant qu'on la supprime.

Le ministre. — Il faudra alors voter le nouvel impôt sur le revenu pour trouver des ressources.

M. Ribot. — Je ne puis donner mon adhésion sur ce point. (On rit.)

C'est au nom de tous les consommateurs français qu'un jour prochain on demandera la réduction du droit, réduction dont le Nord profitera.

Ce n'est pas le Nord qui avait demandé les primes en 1884; aujourd'hui qu'elles sont supprimées, il n'en demande pas le rétablissement; ce qu'il désire, c'est qu'on favorise la production du sucre.

La France qui avait le premier rang, est maintenant reléguée au troisième, avec ses 686.000 tonnes.

Au taux actuel de 27 fr., nos fabriques de sucre ne peuvent pas vivre; elles sont condamnées à la ruine.

On peut entrevoir le jour où notre production ne dépendra plus des fluctuations du marché mondial.

Deux menaces ont pesé sur elle ces jours derniers. D'abord la suppression des détaxes de distances, qui nous aurait privés de 100.000 tonnes de sucre; la Convention de Bruxelles n'avait pas supprimé ces détaxes; il faut espérer que M. le Ministre des Finances s'en tiendra au *statu quo*.

Ce qui importe, a conclu M. Ribot, c'est de développer la consommation intérieure. Que le ministre fasse des propositions à la commission du budget.

L'amendement Delpierre a été disjoint.

M. Camuzet a développé ensuite un amendement tendant à fixer à 40 fr. seulement, comme le demandait le gouvernement dans son projet primitif, la surtaxe sur le sucre raffiné destiné à la chaptalisation.

Le débat sur cet amendement a été assez long. M. Ribot a pris la parole de nouveau pour dire un mot des conversations officieuses qui ont eu lieu entre les représentants du Nord et du Midi :

La Chambre repousse, par 304 voix contre 255, le chiffre de 65 francs comme taux de la taxe complémentaire sur les sucres.

L'amendement de M. Camuzet portant à 40 frs la taxe par 100 kilos de sucre raffiné, est adopté par 341 voix contre 214.

La suite de la discussion a été renvoyée à l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. Henri Brisson.

Le traité Franco-Japonais

M. Boni de Castellane pose une question à M. Pichon au sujet du traité franco-japonais.

L'orateur déclare qu'il pouvait penser que les

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

LA CRISE VITICOLE

La démission de M. Sarraut

Paris, 17 juin. — Voici la lettre par laquelle M. Albert Sarraut a donné sa démission au président du Conseil.

« 17 juin 1907.

» Mon cher président et ami,

» Je vous remets ma démission de sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur. Vous savez quelle est mon affection profonde et dévouée pour votre personne. Elle en doublera, en ce moment où je cesse d'être à vos côtés immédiats, d'une reconnaissance qui ne s'éteindra jamais pour votre bienveillance à mon égard, pour l'amitié que vous m'avez témoignée en toutes circonstances, amitié qui fut mon réconfort et qui restera mon orgueil.

» Les événements dont mon arrondissement est le théâtre ne me permettent pas de vous continuer la collaboration que je vous ai donnée depuis quinze mois avec une fidélité sans réserve. Ils m'enlèvent, avec la possibilité de défendre jusqu'au bout au sein du gouvernement, la cause de ceux qui m'accueillirent comme un fils adoptif, la liberté d'esprit nécessaire pour vous prêter tout appui que vous êtes en droit d'exiger de votre collaborateur le plus direct. C'est une question de loyauté et de confiance que de vous le dire; vous me connaissez assez pour savoir qu'aucun autre mobile ne me détermine en cette circonstance.

» Croyez, mon cher président et ami, à mon affection inaltérablement dévouée.

» Albert Sarraut. »

Une interpellation de M. Aldy

Paris, 17 juin. — M. Aldy, député de Narbonne, a informé M. Clémenceau qu'il voulait lui poser une question sur la nature des mesures de répression ordonnées par le gouvernement, pour arrêter l'agitation du Midi. M. Clémenceau, ayant déclaré qu'il ne répondrait pas à une pareille question, M. Aldy s'est alors décidé à la transformer en une demande d'interpellation qu'il ne déposera que ce soir, M. Clémenceau lui ayant donné l'assurance qu'aucune mesure de répression ne serait prise dans la journée d'aujourd'hui.

Tentative d'ajournement

Paris, 17 juin. — Le groupe interparlementaire des représentants du Midi est convoqué pour demain, afin de délibérer sur l'opportunité de l'interpellation Aldy. Les amis du gouvernement font campagne pour que ce débat soit renvoyé après le vote de la loi. On donne comme certaine l'intervention de M. Millerand lorsqu'il viendra.

M. Jaurès s'est déclaré d'accord avec M. Aldy pour interpeller. Nous avons appris, a-t-il dit, que le Cabinet avait décidé d'agir judiciairement contre les viticulteurs et nous voulons protester contre cette politique.

Un conseil des ministres extraordinaire

Paris, 17 juin. — Le bruit court que les ministres tiendront demain avant la séance du matin à la Chambre, un Conseil extraordinaire pour arrêter définitivement les déclarations que portera à la tribune le président du Conseil, au nom du gouvernement, pour repousser la discussion immédiate de l'interpellation Aldy.

Rumeurs inquiétantes

Béziers, 17 juin. — Le bruit a couru ici ce soir, que la population de Nissan aurait envahi la mairie de la commune et qu'une véritable bataille serait engagée dans la rue.

Tentatives de soulèvements

Paris, 17 juin. — Des renseignements transmis par les préfets d'Isère et du Lot-et-Garonne attestent que, dans ces régions, des tentatives sont faites pour soulever les populations.

Départ de cuirassiers pour le Midi

Lyon, 17 juin. — Cinq trains sont partis, depuis trois heures jusqu'à neuf heures, ce soir, emportant de Lyon, pour Narbonne et Béziers, des gendarmes et deux régiments de cuirassiers le 2e et le 7e. Les départs continueront cette nuit et demain.

Nouvelle mutinerie de soldats

Paris, 18 juin, 2 heures matin. — Le bruit court qu'au camp de Larzaz, au 100e de ligne, s'est produite une mutinerie plus sérieuse que celle qui l'a déjà fait envoyer de Narbonne à ce camp avec un nouveau colonel.

LA DISSOLUTION DE LA DOUMA

Arrestation de députés

Saint-Pétersbourg, 17 juin. — Jusqu'à présent 23 députés sur les 55 dont M. Stolypine avait demandé l'exclusion de la Douma, ont été arrêtés. On annonce que M. Golovine, président de la Douma dissoute, partira bientôt pour l'étranger.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

MYSTÉRIEUX ASSASSINAT A LILLE

UNE MERCIÈRE ASSOMMÉE EN PLEIN JOUR DANS SA CUISINE

Un horrible assassinat s'est déroulé lundi après-midi, rue Manuel. Une mercière a été trouvée assommée à coups de bâton, dans sa cuisine; le vol ne paraît pas avoir été le mobile du crime.

La victime, Mme Marie Pelette, 47 ans, tenait une mercerie, au 25 de la rue Manuel; le mari exerce la profession d'homme d'affaires.

La découverte du crime

Lundi vers quatre heures, M. Brillon, employé de commerce, habitant la maison contiguë à la mercerie, se trouvait attablé dans son bureau, quand il entendit des cris de : « Au secours! » qui cessèrent brusquement. M. Brillon s'élança hors de chez lui et pénétra dans le magasin de Mme Pelette. Il s'avança jusque dans la cuisine, mais s'arrêta sur le seuil, terrifié. Les vêtements en désordre, une plaie sanglante à la tête, la mercière était étendue dans une large mare de sang. M. Brillon prit la malheureuse dans ses bras et l'assit sur une chaise. Elle n'était point morte.

M. le docteur Tavernier, prévenu, parvint à ranimer la blessée. Une large plaie à la tête mettant presque à nu l'os pariétal, avait occasionné une abondante hémorragie. Le dos de la main gauche portait les traces d'une tuméfaction violente produite à l'aide d'un instrument contondant.

Où est la servante

Pendant que l'on s'empressait autour de la victime, M. Brillon, assisté de M. Debusquoy, cabaretier, se mit à la recherche de la servante de Mme Pelette, Catherine Ramon. Ils la trouvèrent au deuxième étage, étendue, tout habillée, sur son lit. Les deux hommes constatèrent qu'elle ne dormait pas. M. Debusquoy lui ordonna de se lever. Alors, sans qu'aucune accusation n'ait été formulée par les deux hommes, la jeune servante s'écria : « Oh! Monsieur, ce n'est pas moi qui ai fait cela, c'est le mendiant, alors qu'il m'envoya chercher la bourse. »

L'enquête. — Etrange déclaration de la servante

Le commissaire de police du quartier, avisé de l'assassinat, se rendit aussitôt sur les lieux du crime. Voici l'étrange déclaration que la servante fit au magistrat :

« Vers quatre heures de l'après-midi, je me sentis subitement indisposée. Ma patronne m'autorisa à me reposer. Au moment où je traversais le corridor, je me trouvai en présence d'un mendiant vêtu d'un veston de toile bleue, coiffé d'un chapeau de paille et portant sous son bras un sac. »

La fille Ramon donne à cet individu 30 à 45 ans; elle certifie qu'il avait en main un solide bâton. L'homme lui aurait dit : « Allez vous coucher, puisque votre maîtresse le commande ».

Aucun désordre n'a été constaté dans la maison; seul un porte-monnaie placé dans le tiroir du comptoir a disparu.

Accusations formelles de la victime

Les témoins sont unanimes à affirmer qu'à un moment donné la blessée apercevant la bonne que l'on avait fait descendre, la désigna du doigt et murmura : « C'est vous qui m'aves arrangée comme cela ».

Sur les dénégations de la servante, la moribonde reprit plus faiblement : « Ce n'est point un mendiant, je n'ai vu que vous ». Puis elle tomba dans le coma.

Mme